



## Absence de CSE

-----  
Par woshee

Bonjour,

Mon entreprise, qui a plus de 70 salariés à ce jour, ni dispose pas de CSE.

La parade trouvée par la direction semble d'avoir créé des "groupes de progrès" thématiques. Problème: ces groupes de progrès ont été désertés par leurs participants, voyant leurs propositions systématiquement rejetées.

L'entreprise n'a donc à ce jour pas officiellement de délégué du personnel d'aucune forme.

Déjà: cette histoire de "groupe de progrès" est elle bien légale ? Je n'en ai pas trouvé de trace sur le grand internet...

Et que faire pour pousser l'entreprise à revenir sur des rails ? La plupart des salariés ont malheureusement l'air d'avoir particulièrement baissé les bras...